

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M23-004607

A78846

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2932 Société : R.A.M. : RASTRAIT

Actif Pensionné(e) Autre : A7CHIAA

Nom & Prénom : A7CHIAA

Date de naissance : 15/04/1955 CASABLANCA

Adresse : 89 Rue 6 EL ALIA 1 RUE EL ALIA

CASABLANCA

Tél. : 06.64.66.22.20 Total des frais engagés : 1020,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19.10.93

Nom et prénom du malade : A7CHIAA H. Age :

Lien de parenté : Lui-même Enfant

Nature de la maladie : cas de ophtalmie + maladie

Affection longue durée ou chronique ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 12.10.2003

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.10 12.10.23	C	222	80,80	DR. BÉLI Médecine Générale Rue 27, N° 94 Outaouais 05 22 90 48 75
				CEBIR Kha

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CEMIL	12/10/23	820,80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 21433552 00000000 00000000	
	D 00000000 00000000 35533411 11433553	
	B	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	

DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION

LE CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Lot. EL Alia - Rue 27 N° 94
Bd. Oued Tansift - EL Oulfa
Tél: 05 22 90 48 76 - CASABLANCA

تجزئة العالية - الزنقة 27 الرقم 94
شارع وادي تانسيفت - الألفة
الهاتف : 05 22 90 48 76 - الدار البيضاء

Casablanca, le 19 Jan 23
الدار البيضاء ، في

H-1 AMCHI A A H-0-21A

28.00 x 3

1) 6 buns phage 1000
(x 3)

68.80 x 2 0

2) Amour 1

22.00

3)

10 flan 0

5 h-9
(x 2)

89.20

4)

10 flan 0

0 25/100
(x 2)

92.00

5)

1) 15 le
2) 15 le
3) 15 le

Dr. BELKEBIR Khadija
Medecine Generale
Rue 27 N° 94
Casablanca
Tel. 05 22 90 48 76
R

6) Fedex
20.0072

Sachet

(x 2)

7) H 13 x 310
32.80
8) D 13 x 310
69.00

78
Alia 1, Rue 27 N° 9
Ouïfa - Casablanca
Tél : 05 22 99 43 24

Dr. BELKEBIR
Médecine Générale
Rue 27 N° 9
Cité Ouïfa
Tél : 05 32 00 48 16

820.80.

Dr. BELKEBIR Khadija
Médecine Générale
Rue 27 N° 9
Cité Ouïfa Casablanca
Tél : 05 22 99 48 16

LOT 221668
EXP 12/2025
PPV 28.00DH

LOT 221668
EXP 12/2025
PPV 28.00DH

Théâtre de l'AMM au Maroc POLYMERIC
BP 10777 CASABLANCA-MAROC
Fuchsine 1% gel ophtalmique
Tube de 3 g
AMM N°184
DMP/21/NRQ
PPV : 37 DH 20 6 118001 200818

LOT 221668
EXP 12/2025
PPV 28.00DH

LOT 221667
EXP 11/2025
PPV 28.00DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain seba Casablanca
Anareli 4 mg cp b30
P.P.V : 68.80 DH
6 118001 081325

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain seba Casablanca
Anareli 4 mg cp b30
P.P.V : 68.80 DH

6 118001 081325

6 118001 185030
Solutio...
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH

ASPEGIC 250MG
SACHETS B20
P.P.V : 210DH

6 118000 061186

Maphar
Bd Alkima N° 8, Q.
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH

6 118000 061186
ASPEGIC 260MG
SACHETS B20
P.P.V : 210DH

FERPLEX FOL
40 mg/15 ml + 0,185 mg/15 ml solution buv
Far profilax succinylle + Calcium Folinate
Boîte de 10 flacons uni-doses
avec bouchon réservoir de poudre
pour solution extemporanée.

PPV : 94,00 Dhs

6 118001 440047

LOT 223156
EXP 09 2028
PPV 46.70 DH

FERPLEX FOL

40 mg/15 ml + 0,185 mg/15 ml solution buv
Far profilax succinylle + Calcium Folinate
Boîte de 10 flacons uni-doses
avec bouchon réservoir de poudre
pour solution extemporanée.

PPV : 94,00 Dhs

6 118001 440047



iride



28,00

LOT 230632
EXP 04/2026
PPV 28,00 DH

28,00

LOT 230632
EXP 04/2026
PPV 28,00 DH

28,00

